

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Municipal: 12/07/2024

Approuvé par délibération du Conseil Municipal: 25/04/2025

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didié - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29
initiative25@orange.fr

Origine cadastre © - DGFIP
Plan cadastral actualisé en Janvier 2025

Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine centre ancien
UB : Zone urbaine extension du village

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Na : secteur de la zone N où les loges d'alpages sont autorisées.

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Indices karstiques Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Dolines
Perte, Gouffre

Risques inondation Source : Commune
Axe de ruissellement

Sites pollués
Ancienne décharge Source : Commune

Elements paysagers et écologiques reprérés au titre des articles :

- L.151-19
Element ponctuel du bâti ou du paysage
Mur en pierres sèches
Clos et jardin

- L.151.23
Arbres isolés
Haies ou alignements d'arbres
Zones humides
Source
Mare

Préscriptions réglementaires

- Bâtiment pouvant changer de destination
Bati patrimonial soumis à OAP
Emplacement réservé

Autres éléments

- Bâtiments agricoles
Citernes et sources captées
Liaison douce à préserver
Courbes de niveau

Table with 4 columns: Num, Bénéficiaire, Destination, Surface (m²). Row 01: Commune de RECUFZOZ, Espace vert, 460

